

PLUS DE 40 ORGANISATIONS ET 2 MILLIONS € MOBILISÉS EN 2025 : LE LOBBYING TENTACULAIRE DES INDUSTRIELS DE LA NICOTINE POUR FREINER LES RÉGULATIONS

COMMUNIQUE DE PRESSE | 21 OCTOBRE 2026

Alors que débutent les discussions autour du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2027, aucune mesure visant à renforcer la régulation du tabac et de la nicotine n'apparaît dans les textes initiaux. Cette absence de mesure est le fruit d'un lobbying tentaculaire de l'industrie du tabac et de la nicotine qui diversifie ses relais et ses moyens d'influence pour peser sur les décisions publiques, comme le démontre le nouveau rapport de Contre-Feu.

Fabricants, organisations professionnelles, cabinets de lobbying, think tanks... **plus de 40 organisations participent aujourd'hui à cet écosystème d'influence. Dans son nouveau rapport, Contre-Feu en révèle la force de frappe : en 2025, les dépenses identifiées en lobby sont estimées entre 1,3 et 2 millions d'euros. La même année, pas moins de 128 actions de représentation d'intérêts ont été par ailleurs déclarées et au moins 44 personnes étaient mobilisées dans le cadre de ces activités¹.**

Contacts répétés avec les décideurs, tribunes dans la presse, campagnes publicitaires ou manifestations devant les institutions : **les acteurs du secteur multiplient les moyens d'action pour s'opposer à la régulation du tabac et de la nicotine.** En relayant des arguments similaires auprès des parlementaires notamment au moment des discussions du PLF et PLFSS, **ces organisations aux profils variés empêchent depuis plusieurs années l'encadrement de ce marché qui fait profit de l'addiction à la nicotine.**

Face à ce constat, Contre-Feu appelle à renforcer les règles encadrant l'influence de ces acteurs sur les politiques de santé publique et saisit la HATVP pour demander des vérifications sur leurs déclarations ainsi que des mises en demeure adaptées en cas de manquements.

UN LOBBYING QUI PREND DIFFÉRENTS VISAGES

Les industriels du tabac et de la nicotine mettent les moyens pour défendre leurs intérêts : en 2025, plus de **40 organisations** travaillant en ce sens ont été recensées, pour des dépenses de lobbying pouvant atteindre **près de 2 millions d'euros**. À titre de comparaison, le budget consacré aux actions de plaidoyer auprès des décideurs publics par les associations de lutte contre le tabagisme était compris entre 45 000 et 100 000 euros en 2025, soit plus de **20 fois moins que les dépenses moyennes déclarées par les acteurs du secteur du tabac et de la nicotine.**

Le lobby en faveur des produits du tabac et de la nicotine ne se limite pas aux actions des acteurs traditionnels, comme les fabricants de cigarettes. À cela

¹ Contre-Feu. Ressources et stratégies d'influence de l'industrie du tabac et de la nicotine en France. Octobre 2026

s'ajoute les opérations d'influence des organisations professionnelles telles que la Confédération des buralistes, la FIVAPE ou encore France Vapotage. Le rapport met également en lumière **le rôle des cabinets d'affaires publiques qui agissent en faveur des intérêts des industriels du tabac et de la nicotine ; même si leurs objectifs sont contradictoires**. L'an dernier, lors des débats sur l'article 23 du projet de loi de finances pour 2026, Euros Agency a défendu auprès des décideurs à la fois la taxation des produits du vapotage pour le compte de la Seita (Imperial Brands) et la suppression de cette même taxe, à la demande du Petit Vapoteur.

Au-delà des organisations déclarées, **le rapport identifie également des cabinets et des think tanks dont les études et publications contribuent à relayer des arguments favorables aux intérêts des industriels**. C'est notamment le cas du cabinet **KPMG**, qui publie des rapports sur le marché parallèle du tabac, ainsi que de **l'Institut Molinari**, de **l'IREF** et de **l'Observatoire de la fiscalité comportementale**.

QUESTIONS PARLEMENTAIRES, PUBLICATIONS DE RAPPORTS, CAMPAGNES PUBLICITAIRES... LA BOITE À OUTILS DES INDUSTRIELS POUR INFLUENCER LES DÉBATS

Tout au long de l'année, l'industrie prépare le terrain du PLF et PLFSS et cherche à influencer le contenu du budget en relayant ses intérêts par différents canaux : colloques en présence de parlementaires, tribunes médias, campagnes de communication, etc. **L'objectif est de donner l'impression aux décideurs que ses revendications sont partagées par de nombreux acteurs, alors que ces prises de position émanent d'une seule et même industrie** qui ne cherche qu'à défendre ses intérêts commerciaux.

Le travail parlementaire est l'un des outils privilégiés pour orienter le débat législatif. Entre janvier 2025 et août 2026, **58,3 % des questions parlementaires** portant sur le tabac, la nicotine et la cigarette électronique étaient **favorables aux intérêts des industriels**. Depuis 2024, pas moins de **10 propositions de loi** ont été déposées à l'Assemblée nationale ou au Sénat, dont l'objet favorise l'intérêt commercial de ces industriels.

*« Le lobby du tabac et de la nicotine est omniprésent au sein des institutions et l'article 23 du projet de loi de finances pour 2026 en est un exemple frappant. Pour faire barrage aux mesures fiscales envisagées sur les produits du vapotage, ses représentants ont multiplié les interventions auprès des décideurs, les tribunes médiatiques, les manifestations ainsi qu'une pétition ayant recueilli 250 000 signatures. La pression était telle que l'article 23 n'a finalement pas été conservé dans le texte adopté et cette année, l'État n'a même pas osé remettre le sujet sur la table. Cette séquence doit nous alerter. », **alarme Martin Drago, responsable plaidoyer de Contre-Feu**. « Face à une industrie qui mobilise autant de moyens pour défendre ses intérêts commerciaux, il est urgent d'étendre les obligations internationales de transparence applicables aux industriels du tabac à l'ensemble des acteurs qui freinent la santé publique au profit des industriels ».*

PROTÉGER LA SANTÉ PUBLIQUE DE L'INFLUENCE DE L'INDUSTRIE

L'ampleur de cet écosystème, la diversité de ses relais et les moyens déployés pour défendre ses intérêts montrent que le cadre actuel ne suffit pas à protéger les politiques de santé publique de l'influence des acteurs commerciaux du tabac et de la nicotine.

Pourtant, des règles existent déjà : l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) impose aux parties signataires (dont la France) de limiter au strict nécessaire les relations entre les industriels du tabac et les décideurs publics.

Outre une meilleure application de cet article, **Contre-Feu demande à ce que les principes de ce texte soient étendus aux acteurs qui contribuent à la commercialisation de ces produits** (notamment la Confédération des buralistes) **et aux industriels et organisations professionnelles de la cigarette électronique**, comme la FIVAPE ou France Vapotage. Ces obligations doivent être inscrites **dans le Code de la santé publique**.

L'association appelle également à **renforcer la transparence sur les relations entre décideurs publics et acteurs économiques du secteur**. Au regard des écarts constatés entre les déclarations des industriels auprès de la HATVP et celles transmises à la Direction générale de la santé, ainsi que de certaines actions de lobbying menées pour le compte d'industriels sans déclaration à la HATVP, **Contre-Feu saisit la HATVP pour qu'elle procède aux vérifications nécessaires et engage, le cas échéant, les procédures de mise en demeure prévues par la loi**.

CONTACT PRESSE

Victoria Leiva– victoria.leiva@contre-feu.org - +33 6 28 80 86 91

À PROPOS DE CONTRE-FEU, L'ALLIANCE CONTRE L'INDUSTRIE DU TABAC

Contre-Feu, l'alliance contre l'industrie du tabac (anciennement ACT), est un contre-lobby d'intérêt général qui œuvre depuis plus de 30 ans pour un monde libéré des produits du tabac et de la nicotine. À ce titre, Contre Feu déploie des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer dénonçant les stratégies et les manipulations de l'industrie la plus mortifère au monde : l'industrie du tabac. Au-delà de fédérer les forces de plus de 20 associations, Contre Feu mobilise décideurs, acteurs de la société civile, médias et opinion publique pour voir émerger en France la première génération sans tabac, à l'horizon 2032.